

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Article 1 : Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les prestations de formation dispensées par le Centre de Formation d'Apprentis OF-CFA ESAGE. En s'inscrivant à une formation, l'apprenant et/ou son représentant légal accepte sans réserve les présentes CGV.

Article 2 : Inscription et admission

1. **Conditions d'inscription** : Les inscriptions se font via le formulaire en ligne sur le site internet du CFA ou en remplissant un formulaire papier disponible au secrétariat.
2. **Documents requis** : Une fois l'inscription validée, les apprenants doivent fournir une copie de leur carte d'identité, leurs relevés de notes, et tout autre document pertinent.
3. **Validation de l'inscription** : L'inscription devient définitive après le paiement des frais d'inscription et la signature du contrat d'apprentissage par toutes les parties concernées.

Article 3 : Tarifs et modalités de paiement

1. **Tarifs** : Les tarifs des formations sont indiqués sur le site internet du CFA et peuvent être modifiés à tout moment. Les tarifs applicables sont ceux en vigueur à la date de l'inscription.
2. **Modalités de paiement** : Le paiement peut être effectué par virement bancaire, chèque ou en espèces. Le paiement peut être échelonné selon les modalités convenues avec le CFA.
3. **Défaut de paiement** : En cas de non-paiement, le CFA se réserve le droit de suspendre l'accès aux formations jusqu'à régularisation de la situation.

Article 4 : Annulation et remboursement

1. **Annulation par l'apprenant** : Toute annulation doit être communiquée par écrit. Les frais d'inscription ne sont pas remboursables. Les frais de formation peuvent être remboursés selon le barème suivant :
 - Plus de 30 jours avant le début de la formation : remboursement à 100%.
 - Entre 15 et 30 jours avant le début de la formation : remboursement à 50%.
 - Moins de 15 jours avant le début de la formation : aucun remboursement.
2. **Annulation par le CFA** : Le CFA se réserve le droit d'annuler une formation en cas de force majeure ou si le nombre d'inscrits est insuffisant. Dans ce cas, les frais de formation seront intégralement remboursés.

Article 5 : Organisation des formations

1. **Calendrier et horaires** : Les calendriers et horaires des formations sont définis par le CFA et communiqués aux apprenants avant le début de chaque session.
2. **Lieu des formations** : Les formations se déroulent dans les locaux du CFA ou dans des lieux extérieurs en fonction des nécessités pédagogiques.

3. **Matériel pédagogique** : Le CFA fournit les supports de cours nécessaires. Les apprenants doivent se munir du matériel personnel requis, mentionné dans le programme de formation.

Article 6 : Propriété intellectuelle

1. **Supports de cours** : Les supports de cours remis aux apprenants restent la propriété du CFA. Toute reproduction, diffusion ou utilisation à des fins autres que personnelles est interdite sans l'accord écrit du CFA.
2. **Droits d'auteur** : Les contenus pédagogiques, méthodes et outils utilisés sont protégés par les droits d'auteur. Toute utilisation non autorisée est passible de poursuites.

Article 7 : Responsabilité

1. **Responsabilité du CFA** : Le CFA s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer les formations dans les meilleures conditions. Sa responsabilité ne pourra être engagée qu'en cas de faute prouvée.
2. **Assurance** : Les apprenants doivent être couverts par une assurance responsabilité civile. Le CFA ne pourra être tenu responsable des accidents ou dommages causés par les apprenants en dehors de ses locaux ou activités encadrées.

Article 8 : Données personnelles

1. **Collecte et utilisation** : Les données personnelles des apprenants sont collectées et utilisées conformément à la législation en vigueur. Elles sont nécessaires à la gestion des inscriptions et à la réalisation des formations.
2. **Droit d'accès et de rectification** : Conformément à la loi, les apprenants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données personnelles. Toute demande doit être adressée au secrétariat du CFA.

Article 9 : Litiges

1. **Réclamation** : Toute réclamation relative aux prestations de formation doit être adressée par écrit au directeur du CFA.
2. **Médiation** : En cas de litige non résolu, les parties peuvent recourir à un médiateur.
3. **Compétence juridictionnelle** : Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation des présentes CGV sera de la compétence des tribunaux du ressort du siège social du CFA.

Article 10 : Dispositions finales

1. **Modification des CGV** : Le CFA se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les apprenants seront informés de toute modification par voie d'affichage et sur le site internet du CFA.
2. **Acceptation des CGV** : L'inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

Pour toute question ou information complémentaire, veuillez contacter le secrétariat du CFA.